

Séance du **30 Mars 2016****Nombre de
conseillers :**

- en exercice : 15

- présents : 12

**Date de
convocation :**

24/03/2016

Date d'affichage :

05/04/2016

L'an deux mil seize et le trente mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - Mme GENTER -MM. LEBOURG - BONNET - Mmes HASENFRATZ - NGUYEN VAN TUE - DEL TORCHIO - MM. THIEBAUT - PRADA PRADA - HENRY.

Absents excusés : Mme ZISKA - MM. DEPOIRE et GASIOR.

M. GASIOR a donné procuration à M. LEBOURG Roland.

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

1 – Travaux accessibilité Mairie/École**1.1 : Entreprise pour étude de sol**

Suite aux propositions reçues après consultation, le maire présente au conseil municipal le tableau d'analyse des offres concernant l'étude de sol.

Après étude des offres concernant l'étude de sol des entreprises ALIOS, HYDROGEOTECHNIQUE et FONDASOL et après délibération, le conseil municipal retient l'offre de ALIOS mieux-disant pour un montant de 2 340 € HT et autorise le maire à signer les pièces se rapportant à l'objet.

1.2 : Diagnostics amiante

Suite aux propositions reçues après consultation, le maire présente au conseil municipal le tableau d'analyse des offres concernant le repérage amiante

Après étude des offres des cabinets GROBOST, AD DIAGNOSTIC et APAVE, le conseil municipal, après délibération, retient l'offre d'AD DIAGNOSTIC mieux-disant pour un montant de 480 € HT et autorise le maire à signer les pièces se rapportant à l'objet.

1.3 : Bureau de contrôle

Suite aux propositions reçues après consultation, le maire présente au conseil municipal le tableau d'analyse des offres pour le bureau de contrôle concernant les missions d'évaluation des risques techniques et environnementaux.

Après en avoir étudié les offres reçues de APAVE et SOCOTEC, le conseil municipal retient l'offre de SOCOTEC mieux-disant pour un montant de 2 250 € HT et autorise le maire à signer les pièces se rapportant à l'objet.

1.4 : Coordinateur SPS

Suite aux propositions reçues après consultation, le maire présente au conseil municipal le tableau d'analyse des offres concernant le bureau de coordinateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) .

Après étude des offres des bureaux SOCOTEC, APAVE et 2SPS, le conseil municipal, après délibération retient l'offre de 2SPS de VIEUX-CHARMONT mieux-disant pour un montant de 1 092 € HT et autorise le maire à signer les pièces se rapportant à l'objet.

2 – Comptes administratifs 2015 des différents budgets

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total général	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE	410 098,27	599 727,15	388 451,65	457 204,03	943 614,75	1 171 626,18
Restes à réaliser			- 21 000,00	114 695,00		
Report 2014			- 124 064,83			
Résultat commune		189 628,88		38 382,55		228 011,43
FORÊTS	20 660,62	36 758,00	4 362,60	14 597,75	39 620,97	56 455,87
Restes à réaliser			- 14 597,75			
Report 2014		5 100,12				
Résultat forêts		21 197,50	- 4 362,60			16 834,90
EAU/ASSAINISSEMENT	83 145,72	82 623,69	7 717,28	26 392,44	110 863,00	223 246,31
Restes à réaliser			20 000,00	1 590,00		
Report 2014		13 190,32		99 449,86		
Résultat eau / assainissement		12 668,29		99 715,02		112 383,31
CHAUFFERIE	45 550,42	46 774,40	37 566,51	11 207,96	164 924,37	107 982,36
Restes à réaliser				50 000,00		
Report 2014			- 81 807,44			
Résultat chaufferie		1 223,98	- 58 165,99		- 56 942,01	
LOTISSEMENT	46 899,80	74 493,00	29 693,00	17 206,80	94 711,95	185 509,59
Report 2014		93 809,79	- 18 119,15			
Résultat lotissement		121 402,99	- 30 605,35			90 797,64

3 – Approbation des comptes de gestion 2015 (commune, chaufferie, forêts, eau/assainissement et lotissement) dressés par M. THIEBAUD, receveur de la perception d'Héricourt)

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.